



ORDRE NATIONAL
DES PÉDICURES-PODOLOGUES

Présidentielle 2022

CONSULTATION NATIONALE DE TOUS LES PÉDICURES-PODOLOGUES

Janvier 2022

2 257 RÉPONDANTS AU QUESTIONNAIRE,
UN TAUX DE PARTICIPATION DE +16%

Contexte du questionnaire

L'Ordre national des pédicures-podologues entend intervenir auprès des candidats en campagne pour la présidentielle 2022. A l'appui de ses actions, l'ONPP a élaboré un **questionnaire** à destination des 115 élus ordinaires, de tous les pédicures-podologues (14 164 pédicures-podologues à décembre 2021) et étudiants en pédicurie-podologie.

Méthodologie

Les modes d'accès au questionnaire via Forms ont été le site internet www.onpp.fr, la page Facebook de l'Ordre et un mail envoyé aux 12 900 professionnels dont l'ONPP dispose de l'adresse électronique. La Fédération nationale des étudiants en Podologie s'est également fait le relai du questionnaire auprès des étudiants en partageant le questionnaire via leurs réseaux sociaux.

Les réponses ont été effectuées sur la base du volontariat et sans construction d'échantillon.

Le questionnaire était accessible du **10 décembre 2021 au 4 janvier 2022**.

2 257 pédicures-podologues ont répondu soit plus de 16% des professionnels.

L'analyse a été réalisée sur l'ensemble des répondants : professionnels en activité (2 130) ; retraités (11) et étudiants (116)

Profil des répondants en exercice

Parmi les pédicures-podologues **en activité (95%** des répondants)

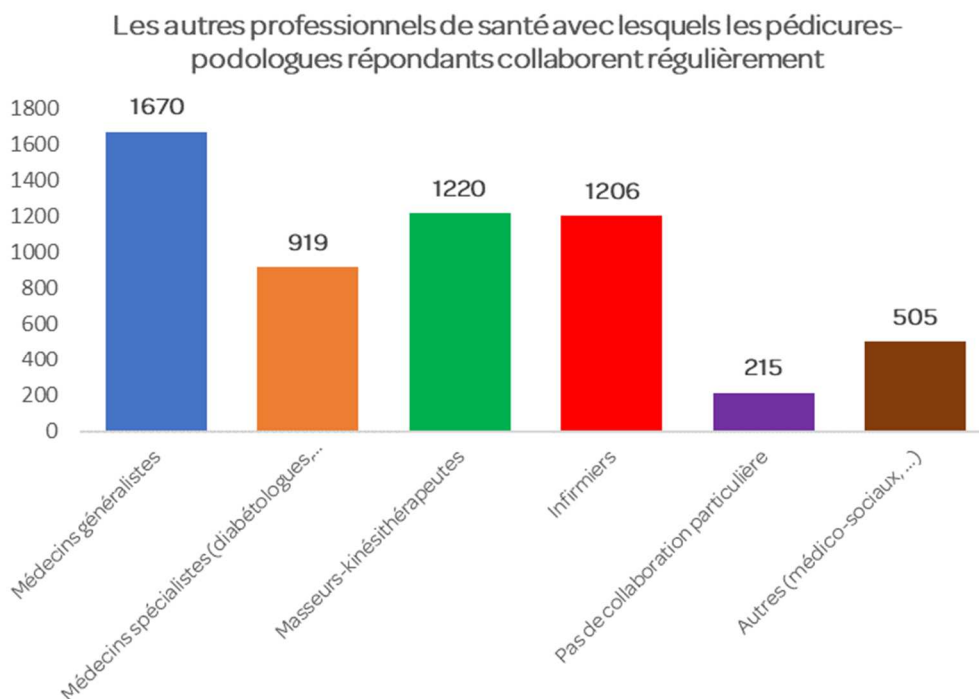
- ▶ **95%** sont en exercice libéral exclusif
- ▶ **4%** en exercice mixte libéral et salarié
- ▶ Et seulement **1%** en exercice exclusivement salarié

Ce qui reflète parfaitement le statut d'exercice de l'ensemble de la profession.

- ▶ **61%** en zone urbaine
- ▶ **39 %** en zone rurale

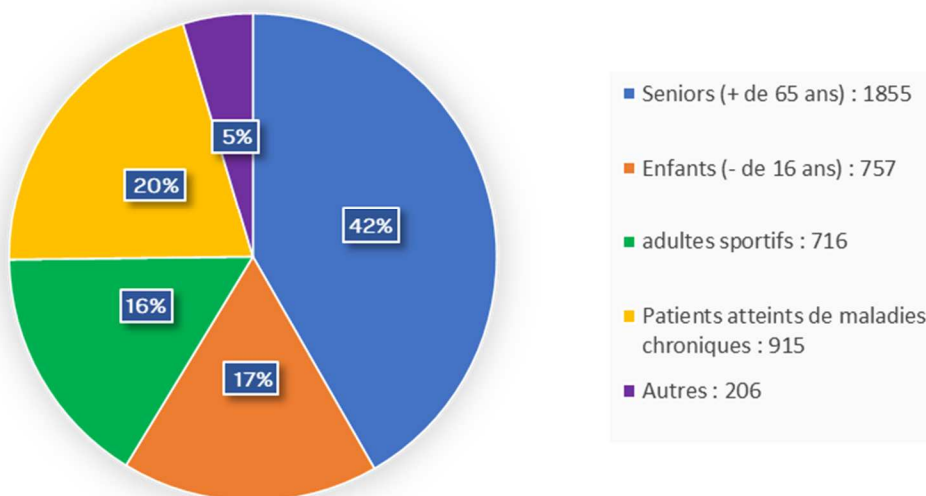
40 % exerce dans une structure pluriprofessionnelle/coordonnée (maison de santé, centre de santé, CPTS, équipe de soins primaires...).

Les pédicures-podologues collaborent régulièrement avec les autres professionnels de santé qu'ils soient médicaux (médecins généralistes et spécialistes) et/ou paramédicaux (masseurs-kinésithérapeutes et infirmiers)



La patientèle du pédicure-podologue est variée, fortement constituée de Séniors (personnes âgées de plus de 65 ans) et en deuxième position de personnes atteintes de pathologies chroniques.

La patientèle des pédicures-podologues répondants est majoritairement constituée :



Universitarisation de la formation initiale

A partir de cette section, les réponses de tous les participants (retraités et étudiants inclus) ont été analysées.

L'universitarisation des formations paramédicales dont celle des pédicures-podologues, c'est-à-dire l'inclusion de leur formation dans l'université, doit permettre l'accès à la recherche appliquée dans des domaines actuellement peu explorés en France, comme les sciences podologiques, la création de laboratoires de recherche publics ou d'équipes de recherche dans le domaine scientifique concerné.

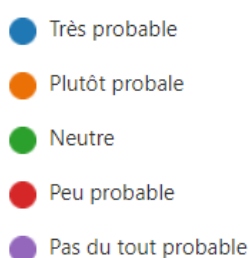
Êtes-vous favorable à l'universitarisation de la formation initiale des pédicures-podologues menant au diplôme universitaire niveau master (5 ans) et ouvrant l'accès au doctorat (8 ans) ?

- ▶ **68 %** des répondants se disent **très et plutôt favorables** à l'universitarisation de la formation initiale des pédicures-podologues
- ▶ Seuls **11 %** n'y sont que **peu ou pas du tout favorables**
- ▶ **21 %** ont un avis **neutre**



Pensez-vous que l'universitarisation de la formation initiale des pédicures-podologues permettra de faire évoluer les compétences de la profession ?

- ▶ **69 %** des répondants considèrent que l'universitarisation de la formation initiale des pédicures-podologues permettra **très et plutôt probablement** l'évolution des compétences de la profession
- ▶ Seuls **17 %** pensent que c'est **peu ou pas du tout probable**
- ▶ **14 %** ont un avis **neutre**

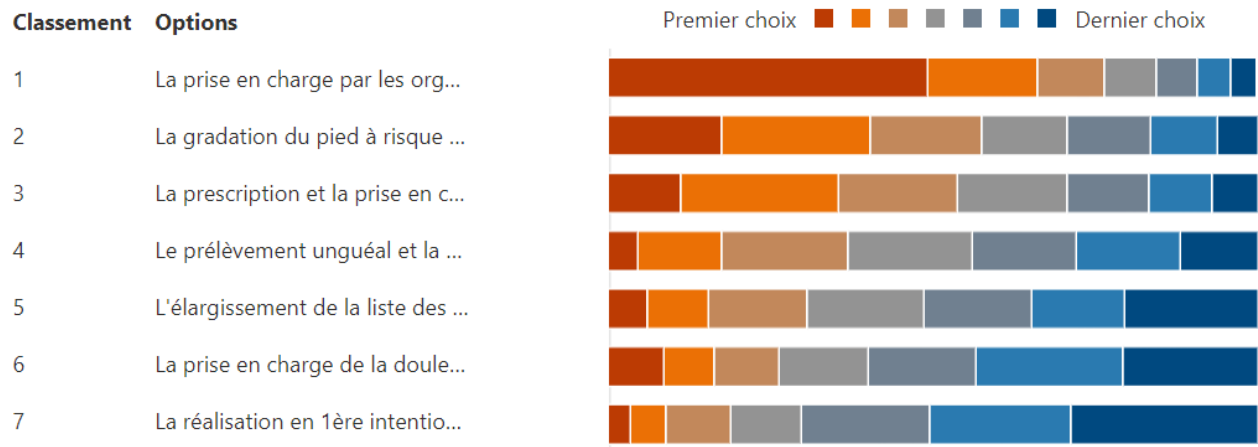


Evolution des compétences et valorisation du métier

Reconnaître et ouvrir les champs des compétences du pédicure-podologue permettraient de libérer du temps médical, de gagner en efficacité, de simplifier le parcours de soins du patient et de favoriser l'interdisciplinarité notamment autour de pathologies chroniques.

- ▶ **50 %** des répondants classent comme prioritaire la prise en charge par les organismes sociaux de la prescription en 1ère intention des orthèses plantaires par le pédicure-podologue et en **deuxième position** la gradation du pied à risque lésionnel du patient diabétique et l'adaptation de la prescription en 1ère intention

Classement par ordre de priorité les champs de compétences que les pédicures-podologues pourraient se voir reconnaître (en haut l'affirmation la plus importante)



En1 : La prise en charge par les organismes sociaux de la prescription en 1ère intention des orthèses plantaires par le pédicure-podologue

En2 : La gradation du pied à risque lésionnel du patient diabétique et l'adaptation de la prescription en 1ère intention

En3 : La prescription et la prise en charge d'actes d'imagerie médicale de l'appareil locomoteur (radiographie, échographie, ...) nécessaires à l'élaboration d'un diagnostic en pédicurie-podologie

En4 : Le prélèvement unguéal et la prescription d'analyses mycologiques avec prise en charge

En5 : L'élargissement de la liste des topiques (notamment les antibiotiques) et pansements à usage externe avec prise en charge

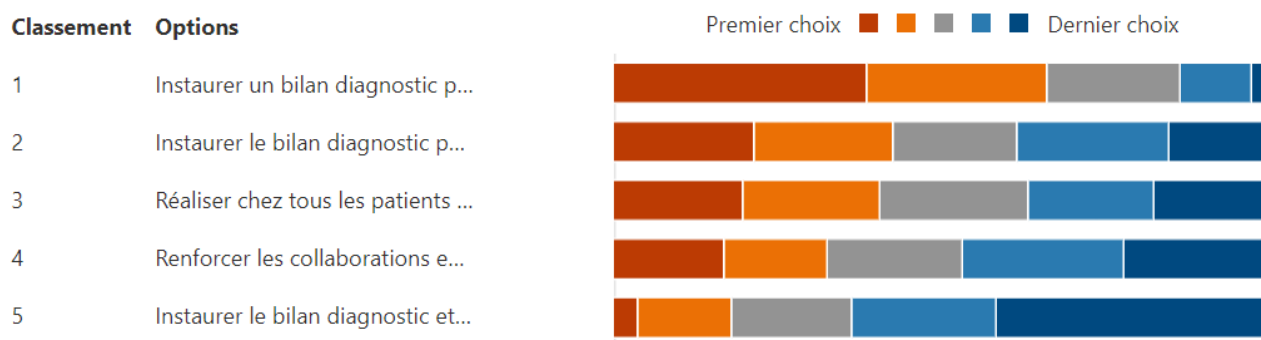
En6 : La prise en charge de la douleur dans le cadre du traitement des affections épidermiques et unguéales

En7 : La réalisation en 1ère intention de certains actes et techniques maîtrisés tels : l'utilisation du laser (lumière pulsée) à visées antalgique et cicatrisante, l'utilisation d'actes d'électrothérapie par courants galvaniques (traitement par ionophorèse des troubles sudoraux, verrues plantaires...), l'utilisation des techniques de cryothérapie, doppler des membres inférieurs.

La prévention et l'accès aux soins

L'extension des compétences se fait également au bénéfice de la prévention. Les pédicures-podologues y sont formés (dans le cadre de leur formation initiale et continue), ils accompagnent cet enjeu prioritaire et l'intègrent dans leur pratique quotidienne. Seule une véritable politique de prévention peut permettre une amélioration du suivi des patients diabétiques, une prolongation de l'autonomie de la personne âgée et une limitation des risques de chutes. Plus généralement, avec le vieillissement de la population, une amélioration de la prise en charge précoce des pathologies chroniques et dégénératives pourra répondre aux risques de santé publique liés au grand âge.

Classement par ordre de priorité des actions de prévention que les pédicures-podologues pourraient se voir reconnaître et ainsi favoriser l'accès équitable aux soins aux populations vulnérables (personnes âgées, handicapées, malades chroniques...)



En1 : Instaurer un bilan diagnostic podologique systématique, pris en charge, pour toute personne à partir de 65 ans notamment dans le cadre de la détection des fragilités, de la prévention des chutes et du maintien de l'autonomie.

En2 : Instaurer le bilan diagnostic podologique systématique de l'enfant (en grande section (5 ans))

En3 : Réaliser chez tous les patients diabétiques un dépistage annuel du risque podologique dès le grade 0 et 1 et cela sans reste à charge. (Recommandations HAS « Évaluations du pied d'un patient diabétique » - Nov. 2020)

En4 : Renforcer les collaborations entre professionnels, notamment avec les équipes pluridisciplinaires, Favoriser les protocoles de coopérations interprofessionnelles à l'échelle nationale (Art. 66 de la loi OTSS de 2019) et locale (art. 51 de la loi HPST de 2009)

En5 : Instaurer le bilan diagnostic et le suivi podologique en milieu professionnel à risques

Messages-clés et analyses des réponses

S'il est UN point au nom de la profession de pédicure-podologue que vous souhaiteriez porter devant les candidats à la présidentielle 2022, quel serait-il ?

1 248 pédicures-podologues ont répondu à cette question soit **55,3 %** des répondants au questionnaire.

Les réponses émanant **des élus ordinaires** ont porté sur :

► Les compétences :

Avec une demande de possibilité de traitement « global » de l'ongle incarné, qui est une pathologie courante pour laquelle les patients consultent mais un traitement sans douleur impliquant l'accès à l'anesthésie. Le traitement de la douleur lors des soins a d'ailleurs été plusieurs fois demandé.

En termes d'évolution des compétences, il a également été cité la possibilité pour la profession de pratiquer la chirurgie sur tissus mous.

► La valorisation et l'image de la profession :

L'amélioration de l'image de la profession auprès des professionnels de santé et de la population. La question a été posée d'un changement d'appellation du métier : « podiatre » ?

Une plus grande intégration de la profession en milieu hospitalier, avec un statut salarié. La profession serait trop exercée sous forme libéral. Ce qui représente un frein à la connaissance des compétences, méconnues elles sont le plus souvent dévolues aux infirmiers notamment en service diabétologie...

Une reconnaissance à sa juste valeur de la profession est demandée et la longue liste des actes non ou si peu pris en charge mais jouant un rôle essentiel en termes de prévention, de facilitation du parcours de soins portée pour preuves.

Le contenu de la formation, les connaissances et compétences métiers du pédicure-podologue doivent lui ouvrir les portes de certaines prescriptions initiales autonomes, celles des orthèses plantaires, de certains examens d'imagerie, des prélèvements faits lors de mycoses...

► La prise en charge des actes de pédicure-podologie :

L'évolution de la NGAP, la réévaluation de l'AMP, la prise en charge des soins ...aujourd'hui même les mutuelles remboursent plus facilement des actes d'ostéopathie que des soins instrumentaux de pédicure-podologie.

Derrière cette demande de prise en charge raisonnée des soins, c'est tout un pan d'une politique de prévention qui est soulevée mais aussi de réduction des coûts : la valorisation des actes, la prise en charge de bilans diagnostiques, bilans de posture...en prévention de toutes les pathologies apparaissant en vieillissant tels douleurs dos, genoux, hanches, prévention des chutes du sujets âgées... ce sont moins d'arrêts de travail, un soulagement du temps médical, moins d'actes de chirurgie, moins de redondances de consultations, une facilitation du parcours de soins...

► La réduction des frais incombant aux professions libérales

Même si ce point ne relève pas de la mission ordinaire, il est le reflet de l'inquiétude de la profession et a été porté par les élus autant que par les professionnels répondant au questionnaire :

La cotisation PAMc « écrasante », « la Carpimko passant de 14 à 28% »

« Avoir les mêmes charges sociales que les autres professionnels médicaux et paramédicaux »

« Moins de charges ! Plus de reconnaissance des travailleurs libéraux. »

« Arrêtez de nous proposer des remboursements de nos actes dérisoires comparés aux charges qui nous incombent »

Les mots clefs des pédicures-podologues répondants :



Les réponses ont essentiellement porté sur :

► Les compétences :

33 % des réponses portent sur l'**élargissement des compétences**

- Dont **20 %** qui souhaitent un **pouvoir autonome de prescription** notamment pour les semelles orthopédiques, les examens complémentaires à visée diagnostique tels le prélèvement unguéal, l'imagerie, la possibilité de prescrire des anesthésiques locaux et des antibiotiques
- **19 %** demandent le pouvoir de traiter les **ongles incarnés**
- Et **15 %** l'**accès à l'anesthésie locale** pour la réalisation de soins pédicureux **sans douleur**
- **9,5 %** la **pratique de la chirurgie** à l'instar de leurs homologues espagnols par exemple.

► La reconnaissance, la valorisation et l'image de la profession :

30,3 % des réponses portent sur la nécessaire **reconnaissance** de la pédicurie-podologie en tant que véritable profession de santé.

Que les actes ne soient pas considérés comme souvent comme du soin de confort, et au contraire que les actes soient reconnus et valorisés tant auprès des autres professionnels de santé, des pouvoirs publics que parfois des patients.

Êtres les oubliés à chaque décision politique d'aides aux professions de santé (matériels de protection, droit à la vaccination et à la pratique des tests, gardes-d'enfants de soignants...) et se retrouver obligé de fermer les cabinets en période de crise sanitaire par manque de reconnaissance en tant que profession de santé a été extrêmement mal vécu.

La récurrence de la réponse « *La reconnaissance de la profession* » illustre véritablement le dénigrement, le manque de reconnaissance auquel la profession se sent confrontée.

Ex. : « *La reconnaissance de notre profession dénigrée par les autres professions de santé...Encore aujourd'hui, le pharmacien de ma ville était stupéfait que nous ayons un Ordre pour ce que l'on fait...* »

26 % de ces répondants ont mis en avant la **formation universitaire** comme levier à la meilleure connaissance de la profession. Voie d'accès et facilitatrice à l'exercice pluriprofessionnel, à la coopération et à l'amélioration du parcours de soins des patients. Ils y voient également une action dynamisante et donc d'amélioration et d'extension de l'apprentissage des nouvelles compétences.

► La prise en charge des actes de pédicurie-podologie :

Le manque de reconnaissance passe également par la non prise en charge financière ou si faible prise en charge des soins de pédicurie-podologie par les organismes sociaux.

41,2 % ont répondu **une prise en charge des actes** par la sécurité sociale.

« Nous sommes autant nécessaires que les autres paramédicaux ! Nous sommes la seule profession paramédicale ne bénéficiant d'aucune prise en charge sur tous les aspects de nos champs de compétences. Une fois cette reconnaissance faite par la sécurité sociale, les autres professions de santé et SURTOUT les patients nous respecteront davantage. Nous aurons plus de poids, plus de crédibilité, nous ne serons plus considérés comme une profession de l'esthétique... »

« Meilleure prise en charge par la sécurité sociale pour une plus grande prévention de la population ! Les gens n'ayant pas les moyens de se soigner ne peuvent pas ou peu venir chez le pédicure podologue »

► La prévention

Les actes de prévention sont explicitement plébiscités à plus de **11 %** notamment par la demande de prise en charge intégrale de bilans podologiques à différents âges de la vie – avec l'accent mis sur l'enfant et la personne âgée – et pour certaines personnes vulnérables ou à risque podologique (les patients diabétiques, artéritiques et arthritiques, les travailleurs avec chaussures de sécurité, ... :

Quelques exemples de réponses :

« 1 bilan podologique obligatoire et remboursé pour les enfants entre 6 et 8 ans

Bilan diagnostic chez l'enfant et la personne âgée

Bilan diagnostic et le suivi podologique en milieu professionnel à risque

Bilan diagnostic pour les 65 ans et plus

Bilan et gradation pied diabétique par le podologue : trop de mauvaises ordonnances

Améliorer la prise en charge des personnes fragilisés par des pathologies reconnues : artérite... cancer... et bien d'autres en plus du diabète !

Instaurer un remboursement à 100% des orthèses plantaires pour les diabétiques grade 3 et renforcer la prévention tertiaire afin d'éviter les 60% de risque de récurrence de plaie

Prise en charge par l'AM d'un bilan annuel chez les plus de 65 ans pour la prévention des chutes en association avec les structures d'accueil seniors et prise en charge du pied oncologique

Une consultation prise en charge par an, afin de faire de la PREVENTION, nous prenons le temps de discuter avec nos patients et nous pratiquons l'éducation thérapeutique au quotidien. Que ce soit de l'enfant (conseils de chaussage), au sportif, jusqu'à la personne âgée (conseils chaussage face aux déformations du pied et aux risques de plaies, qu'à la prévention des chutes.).... »

► La réduction des frais incombant aux professions libérales

Nombreux sont ceux qui s'inquiètent des charges et cotisations pesant sur leur profession libérale.

8,8 % expriment leur colère et leur indignation face aux différences de traitement qui pèsent sur la profession. Les cotisations sont trop élevées, les charges sociales trop lourdes. Le terme « équité » est apparu à plusieurs reprises...

« Avoir une retraite descente de la part de la Carpimko, sans augmenter les cotisations déjà trop élevées !

Baisse de nos cotisations maladie URSSAF

Cotisation maladie disproportionnée par rapport aux autres auxiliaires médicaux

Cotisations URSSAF pour la santé est la plus élevée pour les podologues que les autres professions de santé

Cotisation PAM injuste... »